

Avant de commencer, regarde bien la légende du cours.



: Consignes

A l'oral

: Activité à faire uniquement à l'oral

Activité

: Travail à faire dans le cahier (il faut uniquement répondre aux questions sans recopier les documents)



: Définition à recopier dans le cahier

: Bilan à recopier

Prends ton cahier et prépare-toi à commencer le cours 3.



Document 1 : Carte des pays membre de l'Union européenne

**Document 2 :** La citoyenneté de l'UE est organisée par des traités.

« Article 8. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Article 8A. Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.

Article 8B. Tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et aux élections du Parlement européen [...].

Article 8C. Tout citoyen de l'Union bénéficie sur le territoire d'un pays tiers [...] de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre [...].

Article 8D. Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le parlement européen [...].

*Dispositions prévues par le traité de Maastricht, 1er février 1992, reprises dans le traité de Lisbonne en 2007*

A l'oral

1/ Doc.1 : Qu'apprenez-vous sur la France ?

2/ D'après le document 2, qu'institue le traité de Maastricht ? A quelle date ?

3/ Doc. 1 et 2 : Qui en bénéficie ?

Note le titre de la séance.

**Cours 3 :** Etre français et posséder d'autres citoyennetés :  
La citoyenneté européenne

**Activité 1 :**

**Document 4 :** La mobilité des travailleurs

Le principe de base est simple : si vous êtes qualifié pour exercer une profession dans votre pays d'origine, vous l'êtes aussi pour l'exercer dans tout autre pays de l'UE. En tant que citoyen d'un Etat membre de l'UE, vous avez le droit de vous rendre dans n'importe quel pays de l'Union pour y travailler comme salarié ou comme indépendant, pour y chercher un emploi ou prendre votre retraite. [...] Vous avez le droit de postuler à toutes les offres d'emploi dans tous les pays de l'UE. Toutefois, certains postes de la fonction publique [...] (forces armées, police, justice, administration, diplomatie, etc.) peuvent être réservés à des nationaux.

*Centre d'information sur les institutions européennes, 2015.*

1/ Doc 2 et 4 : Quels sont les droits garantis à chaque citoyen de l'Union Européenne ?

2/ Quels sont les valeurs de l'Union Européenne ?



J'appartiens à une communauté de valeurs

égalité justice solidarité  
citoyenneté liberté dignité

A

Le drapeau européen



1

Elle montre la volonté de paix qui unit les Européens. Elle reconnaît la diversité des cultures et des langues. Ce symbole a été traduit dans les 24 langues officielles de l'Europe.

2

Elle célèbre la paix et l'unité en Europe. Elle commémore le discours prononcé par Robert Schuman en 1950 : il proposait la première union **pacifique** entre la France et l'Allemagne.

C

Journée de l'Europe



3

L'« Ode à la joie » est issue de la *Neuvième symphonie* composée par Beethoven en 1823. L'hymne exalte les idéaux de liberté, de paix et de solidarité en Europe.

D

Devise européenne (dans quelques langues européennes)

*In Vielfalt geeint* (allemand)  
*United in diversity* (anglais)  
*Montnaisuudessaan yhtenäinen* (finnois)  
*Unie dans la diversité* (français)  
*Unida en la diversidad* (espagnol)

4

Il symbolise l'Union européenne et ses valeurs. Le cercle évoque l'unité. Chaque étoile a la même taille et la même couleur, symbole d'unité. Le nombre 12 représente l'harmonie.  
 D'après europa.eu.

3/ Reliez les symboles à la description qui leur convient.

**Bilan** : La citoyenneté européenne : Depuis 1992 (Traité de Maastricht), il existe une citoyenneté européenne qui s'ajoute à la citoyenneté française et offre de nouveaux droits :

- Des **droits civils**: libre circulation et de séjour dans l'UE
- Des **droits politiques**: droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes, ainsi qu'aux élections municipales du pays de résidence.

Prends ton cahier et prépare-toi à commencer le cours 4

Document 1 : Qu'est-ce que la citoyenneté néo-calédonienne ?

La citoyenneté néo-calédonienne est instituée dans l'accord de Nouméa du 5 mai 1998. [...].

À la suite de l'accord de Nouméa, la [révision constitutionnelle de 1998 \(articles 76 et 77 de la Constitution\)](#) et ses textes d'application ont institué la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Elle se superpose aux citoyennetés française et européenne.

Une personne est reconnue titulaire de la citoyenneté néo-calédonienne si elle bénéficie de la nationalité française, si elle remplit les conditions définies à l'article 188 de la loi organique du 19 mars 1999 [...].

En somme, est citoyen néo-calédonien, toute personne ayant la nationalité française, résidant en Nouvelle-Calédonie depuis 10 ans à partir du 8 novembre 1998 (droit du sol gelé), ou née d'un parent calédonien (droit du sang).

Source : [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

1/ Selon ce document, qu'elle citoyenneté est instituée en Nouvelle-Calédonie ?

2/ Quelle est sa position vis-à-vis des citoyennetés française et européenne ?

A l'oral

Note le titre de la séance.

**Cours 4** : Etre français et posséder d'autres citoyennetés :  
 La citoyenneté calédonienne

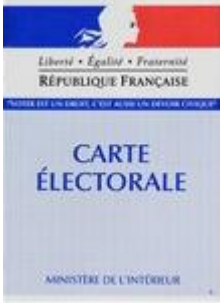


Activité 1

1/ Document 1 : Quel texte officiel institue la citoyenneté calédonienne ?

2/ Document 1 : Quel texte détermine les conditions pour être un citoyen calédonien ?

3/ Document 1 : Quelles sont les conditions pour être un citoyen calédonien ?

**Document 2 : Trois listes électorales coexistent en Nouvelle-Calédonie**


Liste Electorale Générale	Liste Electorale Spéciale Provinciale	Liste Electorale Spéciale pour la Consultation
LEG permet de voter aux élections nationales françaises présidentielle, législatives, européennes et aux élections municipales.	LESP permet de voter à l'élection des membres des assemblées de province et du Congrès.	LESC permet de voter aux référendums du 4 novembre 2018 et du 4 octobre 2020.
		


- 4/ Document 2 : Citez le nombre de listes électorales présentes en Nouvelle-Calédonie.
- 5/ Documents 2 et 3 : A quels évènements, le citoyen calédonien a-t-il participé en 2018 et 2020 ?
- 6/ Document 2 : Sur quelle liste doit-il être inscrit ?
- 7/ Document 3 : A quelle question a-t-il dû répondre ?
- 8/ Document 3 : Quel est le résultat ?

**Document 3 :**

« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? »				
	Nombre d'inscrits	Taux de participation	Oui	Non
4 Novembre 2018	174165	81.01 %	43.33 %	56.67 %
4 Octobre 2020	180799	85.69 %	46.74 %	53.26 %

Source : [www.elections-nc.fr](http://www.elections-nc.fr)

 **Corps électoral** : l'ensemble des électeurs.

 **Référendum d'autodétermination** : Processus constitutionnel d'autodétermination pouvant mener à reconnaître l'indépendance d'une partie du territoire de la République ou au contraire son maintien au sein de la République.

**Activité 2** : Les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie



Façade du gouvernement de la N.-C  
« Terre de parole, terre de partage »



**Soyons unis, devenons frères**

**Premier couplet**

Ô terre sacrée de nos ancêtres,  
Lumière éclairant nos vies,  
Tu les invites à nous transmettre  
Leurs rêves, leurs espoirs, leurs envies.  
À l'abri des pins colonnaires,  
À l'ombre des flamboyants,  
Dans les vallées de tes rivières,  
Leur cœur toujours est présent.



**Accord de Nouméa et Loi organique (1998)**

La question des signes identitaires est abordée à l'article 1.5 de l'Accord de Nouméa, intitulé « Les Symboles » :  
« Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous. »

Les modalités de leur sélection et de leur rôle sont précisées par la loi organique relative à la Nouvelle Calédonie du 19 mars 1999. Ainsi l'article 5, alinéas 1 et 2 précise :

« La Nouvelle-Calédonie détermine librement les signes identitaires permettant de marquer sa personnalité aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. Elle peut décider de modifier son nom. »

- 1/ Quels sont les signes identitaires propres à la Nouvelle-Calédonie, que vous reconnaissez ?
- 2/ Quels sont ceux qui n'ont pas encore été adoptés ?

**Bilan** : Depuis l'Accord de Nouméa signé entre l'État et les différentes forces politiques de NC le 5 mai 1998, il est institué une citoyenneté calédonienne qui vient compléter les citoyennetés française et européenne. Elle permet de participer aux élections concernant le choix des représentants des organes délibérants du territoire et aux référendums d'autodétermination. L'Accord de Nouméa a également prévu de donner des signes identitaires propres au pays : son drapeau, sa devise, son hymne et des propositions de graphisme pour les billets de banque.... Ces signes ne signifient pas l'indépendance donnée au pays mais ils doivent permettre à la NC de « marquer sa personnalité aux côtés de l'emblème national et des signes de la République ». Deux signes ont pour l'instant été officiellement établis : l'hymne « Soyons unis, devenons frères » et la devise « Terre de paroles, Terre de partage » et de nouveaux billets ont été mis en circulation en 2014. Le drapeau et le nom sont deux sujets très controversés.